

79.016

## Message

**concernant la participation à l'augmentation du capital de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque africaine de développement**

du 12 mars 1979

---

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Par le présent message, nous vous proposons d'adopter un crédit de programme devant permettre à la Suisse de participer à l'augmentation du capital de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque africaine de développement.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

12 mars 1979

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Hürlimann  
Le chancelier de la Confédération, Huber



## Vue d'ensemble

*La coopération au développement consiste en un ensemble de mesures qui sont prises sur les plans bilatéral et multilatéral et visent à soutenir les pays du Tiers monde dans les efforts qu'ils entreprennent pour améliorer les conditions de vie de leurs populations.*

*Les banques régionales de développement, à savoir la Banque interaméricaine de développement (IDB), la Banque asiatique de développement (ADB) et la Banque africaine de développement (BAD), sont d'importants moyens d'action de la coopération financière au développement multilatérale. Grâce au capital souscrit par leurs membres, dont une partie seulement est versée, elles sont à même d'emprunter sur les marchés privés des fonds qui complètent l'aide publique au développement. Elles contribuent ainsi à la réalisation de programmes et de projets nécessaires au développement des pays pauvres. De plus, ces institutions aident de manière substantielle à formuler, préparer et exécuter des projets de développement. Finalement, elles jouent un rôle utile en stimulant sur le plan international, la réflexion sur les relations Nord/Sud.*

*La Suisse est membre de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque asiatique de développement. La Banque africaine de développement ne comprend encore que des pays d'Afrique. Les négociations visant à ouvrir les portes de cette institution à des pays non africains, et à préparer l'adhésion de la Suisse, ont commencé; elles devraient aboutir prochainement. L'adhésion de la Suisse à la Banque africaine de développement sera soumise à l'approbation des Chambres fédérales.*

*Le crédit de programme de 300 millions de francs que nous vous proposons d'ouvrir est destiné à permettre à la Suisse de participer au moins jusqu'en 1983 à l'augmentation du capital des banques régionales de développement dont elle fait d'ores et déjà partie et, sous réserve de l'approbation par les Chambres de l'adhésion de la Suisse, de souscrire au capital de la Banque africaine de développement. A la différence des crédits de programme précédents, ce crédit concerne pour l'essentiel des garanties sous forme de participation au capital, qui ne donneront en principe lieu à aucune dépense budgétaire. Seuls 15 pour cent environ du crédit de programme, soit environ 45 millions de francs, seront effectivement versés. Les versements s'étendront sur une période de huit ans.*

## Message

### 1 Introduction

#### 11 Les mesures proposées, considérées dans le cadre de la coopération suisse au développement

Le présent message s'ajoute à trois messages ayant pour objets diverses mesures relevant de la politique suisse de coopération au développement et d'aide humanitaire, que nous vous avons présentés au cours des derniers dix-huit mois.

- Le crédit de programme de 735 millions de francs destiné à assurer la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (message du 23 novembre 1977, AF du 21 juin 1978)<sup>1)</sup>
- Le crédit de programme de 200 millions de francs concernant le financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement (message du 9 août 1978, AF du 28 novembre 1978)<sup>2)</sup>
- Le crédit de programme de 270 millions de francs aux fins d'assurer la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération (message du 6 septembre 1978)<sup>3)</sup>

A la différence des crédits de programme précités, le crédit de programme ouvert pour quatre ans et faisant l'objet du présent message concerne pour l'essentiel des garanties accordées sous forme de participation au capital de banques régionales de développement qui ne donneront en principe lieu à aucune dépense budgétaire. Seuls 15 pour cent environ du crédit de programme entraîneront des dépenses effectives qui seront réparties sur huit ans.

Les quatre crédits de programme se montent donc au total à 1505 millions de francs, dont 1250 millions de francs seront effectivement versés au cours des années 1978 à 1986, alors que 255 millions au titre de garantie ne feront l'objet d'aucun versement. Les paiements seront inscrits aux budgets annuels, et donc soumis chaque fois à votre approbation. Ces crédits de programme devraient permettre de porter progressivement de 0,19 pour cent en 1977 à 0,25 pour cent du PNB l'aide publique accordée par la Confédération aux pays en développement (la moyenne des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE a été de 0,31 % en 1977).

Les messages précités portent sur divers moyens d'action d'une seule et même politique, dont les principes sont définis dans la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. Nous avons dressé, au chapitre 2 de notre message du 23 novembre 1977 concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière, le bilan de la situation en

<sup>1)</sup> FF 1978 I 1605

<sup>2)</sup> FF 1978 II 1845

<sup>3)</sup> FF 1978 II 789

matière de politique de développement. A notre avis, il n'y a donc pas lieu de revenir longuement ici sur notre conception de la coopération au développement ni sur les relations entre les divers genres de mesures que la Suisse est appelée à prendre dans le cadre de cette politique. Aussi nous contenterons-nous d'en mentionner quelques éléments principaux à titre de rappel:

- la priorité accordée à la satisfaction des besoins essentiels des populations les plus défavorisées;
- l'attention particulière accordée au potentiel productif des populations elles-mêmes, notamment sur le plan du développement rural;
- l'objectif visant à mettre les pays en développement en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces et de participer de manière équitable aux relations économiques internationales.

La situation du Tiers monde est aujourd'hui caractérisée par une diversification croissante entre les différents pays en développement. Pour répondre à cette diversité de situations, il est nécessaire de disposer d'un large éventail de mesures variées. Les quatre crédits de programme que nous venons de mentionner illustrent de façon concrète la complémentarité des mesures utilisées et simultanément le caractère global de notre coopération au développement.

## **12 La coopération multilatérale au développement**

### **121 Raisons justifiant la coopération multilatérale**

Dans notre message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en voie de développement, nous avons indiqué les raisons qui nous engagent à verser des contributions à la coopération multilatérale au développement. Il est possible de les résumer comme suit:

- La coopération multilatérale a l'appui de tous les pays industrialisés et constitue une partie importante de leur effort en faveur du Tiers monde. La Suisse ne saurait rester à l'écart de ce vaste effort commun.
- Les pays en développement souhaitent une coopération multilatérale car elle éveille moins souvent que les aides bilatérales le soupçon qu'elle est liée à des conditions économiques ou politiques. Bien que la Suisse ne puisse être suspectée d'ingérences politiques, elle se doit de participer à une forme de coopération au développement à laquelle les pays bénéficiaires attachent une grande importance.
- En tant que membres des institutions de la coopération multilatérale, les pays en développement sont à même de participer à l'élaboration de la politique, à la fixation des objectifs et à l'exécution des programmes de ces institutions. Grâce à ce type de collaboration, elles deviennent un instrument important de la compréhension et de la coopération internationales.
- L'expérience dont disposent les organisations internationales et les activités qu'elles exercent dépassent de beaucoup les possibilités qu'offrent des programmes de coopération bilatérale, surtout de petits pays. Elles constituent techniquement un complément indispensable de la coopération bilatérale.
- Les organisations internationales, en particulier les organisations internationales de financement du développement, sont à même de planifier et de

financer des campagnes et des programmes d'une dimension supérieure à ce qui est réalisable sur le plan bilatéral; il leur est, en outre, possible de coordonner les interventions bilatérales de plusieurs pays.

- Grâce à notre coopération avec les organisations internationales, les entreprises suisses ont la possibilité de répondre aux appels d'offres lancés par ces organisations dans le cadre de leurs programmes. Cela permet à notre économie, comme c'est d'ailleurs le cas sur le plan de la coopération au développement bilatérale, de fournir des biens et des services, de se familiariser avec de nouveaux marchés et d'étendre ainsi son expérience face à la concurrence internationale.
- Les organes de gestion et d'administration qui ont été mis en place dans toutes ces organisations garantissent une utilisation efficace ainsi qu'un contrôle des moyens mis à leur disposition. Nos représentants qui siègent dans ces organes sont étroitement associés à ce contrôle.

## 122 Types de coopération multilatérale

Il existe un grand nombre d'institutions internationales qui exercent des activités dans un domaine scientifique ou technique particulier et qui sont à même de prêter des services dans ce domaine. Il convient de mentionner l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), etc. Les projets et programmes que ces organisations exécutent en faveur des pays en développement et avec leur concours sont pour l'essentiel financés par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) auquel la Suisse contribue de manière substantielle. Il s'agit-là de *coopération technique multilatérale*.

D'autres institutions spécialisées dans la *coopération financière multilatérale*, ont pour tâche principale d'assurer aux pays en développement une partie du financement extérieur dont ils ont besoin pour développer leur infrastructure économique et sociale.

La plupart de ces organismes internationaux s'occupant de financer le développement disposent de deux moyens d'action institutionnellement liés: d'une part, des *fonds de développement*, dont le financement est assuré par les contributions à fonds perdu de pays membres, financièrement forts et qui accordent des dons ou des crédits à des conditions de faveur (durée allant jusqu'à 50 ans, taux d'intérêt dépassant rarement 1%) et, d'autre part, des *banques de développement*, dont la source principale de financement est constituée par les emprunts qu'elles peuvent lancer sur les marchés financiers grâce à la garantie que représente la part non versée du capital souscrit par les pays membres. Les prêts que les banques de développement peuvent accorder à leurs membres le sont à des conditions proches de celles du marché.

Sur le plan mondial, les principaux fonds de développement sont l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds international de développement agricole (FIDA); sur le plan régional, ce sont le Fonds asiatique de développement (ADF), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds

des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement (FSO). Les principales banques de développement sont la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (IDB), la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque asiatique de développement (ADB). Dans deux cas, fonds et banques sont une seule unité juridique: dans le premier cas, il s'agit du Fonds et de la Banque asiatique de développement, dans le second, de la Banque interaméricaine de développement et de son Fonds des opérations spéciales.

*La Suisse* est membre de toutes ces institutions de financement internationales de développement, à l'exception de

- la Banque mondiale et l'Association internationale de développement;
- la Banque africaine de développement qui ne comprend encore que des pays africains; des négociations sont en cours en vue de l'adhésion à cette institution d'Etats non régionaux.

La Suisse participe financièrement au FIDA, au Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine, au FAD et à l'ADF.

Ces participations sont mises à la charge des crédits de programme successivement ouverts pour la coopération technique et l'aide financière, donc depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1978 à la charge du crédit de programme de 735 millions de francs<sup>4)</sup>. Nous vous soumettons un crédit de programme particulier pour notre participation au capital des banques régionales parce que les 300 millions de francs seront engagés principalement comme garantie à long terme, c'est-à-dire pour la durée des engagements découlant de notre participation aux banques.

### 13      **Objet du message**

Nous vous proposons d'ouvrir, pour quatre ans au moins - du 1<sup>er</sup> octobre 1979 au 30 septembre 1983 - un crédit de programme destiné à permettre à la Suisse de participer à l'augmentation du capital des banques régionales de développement dont elle fait déjà partie, - Banque interaméricaine de développement (IDB) et Banque asiatique de développement (ADB) - et de souscrire au capital de la Banque africaine de développement (BAD) lors de l'adhésion de la Suisse. Les négociations relatives à la participation de pays non régionaux à cette institution ainsi qu'à l'adhésion de la Suisse ont commencé et devraient aboutir prochainement. L'accord sur l'adhésion à la Banque africaine de développement sera soumis à votre approbation. La décision y relative fera l'objet d'un arrêté fédéral soumis au référendum facultatif en vertu de l'article 89, 3<sup>e</sup> alinéa, lettre b, de la constitution.

Selon les estimations que nous pouvons faire actuellement, le crédit de programme sera utilisé de la manière suivante:

<sup>4)</sup> AF du 21 juin 1978

Banque	Opérations	Part de la Suisse	dont, versements effectifs
IDB	4 <sup>e</sup> reconstitution, augmentation additionnelle (1976) .....	2,9	—
IDB	5 <sup>e</sup> reconstitution (1979) .....	45,5	3,2
IDB	6 <sup>e</sup> reconstitution (1983) .....	50,0	4,0
ADB	3 <sup>e</sup> reconstitution (1982) .....	90,0	9,0
BAD	1 <sup>re</sup> reconstitution (1980/81, adhésion) .....	110,0	27,5
Total .....		298,4	43,7

En millions de francs (taux de change de 1 fr. 70 par dollar)

Si les négociations pour l'adhésion de la Suisse à la Banque africaine de développement ne pouvaient être achevées à l'époque initialement prévue ou si, finalement, l'adhésion ne devait pas avoir lieu, la partie du crédit de programme réservée pour cette banque serait consacrée à de futures augmentations de capital de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque asiatique de développement. La durée du crédit de programme serait prolongée en conséquence.

Il s'agit du premier crédit de programme de ce genre. Dans le passé, ces mesures étaient, en effet, décidées dans chaque cas par l'Assemblée fédérale. La situation a été modifiée le 1<sup>er</sup> juillet 1977 à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationales (AF du 10 mars 1976). L'article 9, 1<sup>er</sup> alinéa, de la loi prévoit que les moyens nécessaires au financement de la coopération au développement doivent être alloués sous forme de crédits de programme ouverts pour plusieurs années. De tels crédits de programme sont nécessaires pour l'ensemble des engagements de la Confédération, qu'il s'agisse de garanties ou de versements effectifs.<sup>5)</sup>

## 2 Tâches et activités des banques régionales de développement

Les banques régionales de développement ont pour but de financer le développement économique et social des pays de leur région. En assurant la réalisation de certains projets d'une importance régionale, qui sont utiles en même temps à plusieurs pays, elles contribuent également à renforcer l'économie et l'intégration de la région. Le caractère régional des banques ressort en outre du fait que les pays de la région contribuent eux-mêmes pour une part importante aux ressources de celles-ci et assument ensemble la responsabilité de l'administration de ces ressources. En renforçant la conviction des pays en développement d'être eux-mêmes responsables de leur développement et de celui de leur

<sup>5)</sup> Cf. article 23, 3<sup>e</sup> alinéa, de la loi du 18 décembre 1968 sur les finances de la Confédération.

région, les banques régionales nous semblent apporter l'une des contributions les plus importantes qui soient au processus de développement du Tiers monde.

Le rôle des banques de développement est également important dans le cadre de la coopération entre pays en développement et pays industriels. Ceux-ci participent largement au capital des banques, qui sont ainsi un point de contact important dans le processus de coopération au développement et du transfert de ressources entre le Nord et le Sud. Dans certains cas, elles financent également des projets de développement présentant des aspects importants pour les Etats industriels, par exemple des projets dans le domaine de la production de matières premières ou dans celui du développement de nouvelles sources d'énergie. Les tâches des banques doivent donc être considérées dans la perspective du processus de développement et de l'interdépendance de tous les pays participant à l'économie mondiale. Au cours des dernières années, les banques sont aussi devenues un forum important où se discutent les questions posées par la politique de développement.

## **21 Rôle des banques régionales dans le cadre du financement du développement**

La fonction «bancaire» des banques régionales de développement, qui consiste à emprunter sur les marchés des capitaux des fonds qu'elles peuvent ensuite prêter à des pays en développement pour le financement de projets et de programmes de développement, est importante pour trois raisons :

- l'aide publique au développement n'est de loin pas suffisante pour couvrir les besoins financiers des pays en développement;
- les flux privés revêtant la forme de prêts directs (emprunts sur les marchés financiers ou prêts bancaires) ne se dirigent que vers un nombre restreint de pays en développement relativement avancés;
- les flux privés revêtant la forme d'investissements privés se dirigent vers des secteurs où la rentabilité financière est assurée.

Dans ces conditions, les banques de développement et, en particulier, les banques régionales de développement ont une fonction spécifique à assumer. En effet, ces banques sont en mesure, grâce aux garanties qui leur sont fournies par les Etats membres, de se procurer des ressources sur le marché des capitaux. Les fonds sont ensuite mis à la disposition des pays en développement pour la réalisation de leurs projets. Les banques de développement peuvent leur offrir des conditions de prêts qui, surtout pour ce qui est de la durée, sont plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en s'adressant directement au marché des capitaux.

Il est utile de situer l'apport financier des banques de développement dans l'ensemble des flux financiers à destination des pays en développement. En 1977, les pays en développement non producteurs de pétrole ont bénéficié d'un apport financier net total estimé à 56,9 milliards de dollars, qui se décompose de la manière suivante :

## Flux financiers nets à destination des pays en développement non producteurs de pétrole (1977)

	En milliards de dollars
1. Aide publique au développement .....	19,2
dont	
a. Aide bilatérale des pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE .....	9,8
b. Organismes multilatéraux (coopération technique multilatérale et Fonds de développement) .....	4,9
c. OPEP, aide bilatérale .....	3,8
d. Pays à économie planifiée .....	0,7
2. Transferts de capitaux à des conditions se rapprochant de celles du marché .....	36,2
dont	
a. Apports bilatéraux des pays du CAD autres que l'aide publique et en dehors du secteur bancaire (emprunts sur les marchés financiers, crédits d'exportations, investissements privés, etc.) .....	18,7
b. Organismes multilatéraux (banques de développement) .....	3,0
c. OPEP, aide bilatérale .....	0,9
d. Secteur bancaire international .....	13,6
3. Dons des organisations privées d'entraide .....	1,5
<b>Total .....</b>	<b>56,9</b>

Source: Organisation de coopération et de développement économique (OCDE): «Coopération pour le Développement - Examen 1978»

Les prêts accordés à des conditions proches de celles du marché par tous les organismes multilatéraux de financement se sont élevés en 1977 à 4110 millions de dollars pour les versements bruts et à 3100 millions de dollars pour les versements nets. Ils se décomposent comme l'explique le premier tableau de la page suivante.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, seul un nombre restreint de pays en développement sont en mesure d'accéder à des sources privées de capitaux pour assurer le financement à moyen et long terme de projets de développement. C'est particulièrement le cas pour les émissions d'obligations. La plupart de ces pays n'ont en effet pas la possibilité de procéder à de telles émissions, soit en raison de la manière dont leur solvabilité est appréciée par les milieux financiers, soit en raison de leur manque d'expérience quant à la recherche de ces sources de financement. La liste des pays qui ont la possibilité d'emprunter des capitaux sur le marché international comprend principalement les pays à revenus moyens, dont les plus actifs ont été le Mexique et le Brésil, ainsi que

## Crédits accordés par les organismes multilatéraux à des conditions proches du marché, 1977

(en millions de dollars)

	Versements bruts	Versements nets (déduction faite des remboursements)
Banque mondiale .....	2540	1833
Banque interaméricaine de développement	552	338
Banque asiatique de développement .....	272	225
Banque africaine de développement .....	73	66
Autres (OPEP, etc.) .....	673	638
<b>Total .....</b>	<b>4110</b>	<b>3100<sup>1)</sup></b>
Pour comparaison 1976 .....	3520	2728

Source: OCDE Coopération pour le développement – Examen 1978

<sup>1)</sup> Le chiffre des versements nets est légèrement plus élevé que sous chiffre 2, lettre b du tableau précédent (3,1 milliards de dollars au lieu de 3,0 milliards) parce qu'il inclut les versements à des pays en développement exportateurs de pétrole.

des pays à revenus élevés. En 1977, seuls 15 pays en développement non producteurs de pétrole ont pu recourir à ce mode de financement (cf. annexe 1).

En ce qui concerne les prêts internationaux à moyen terme de banques privées, les versements nets globaux aux pays en développement se sont montés à 17,8 milliards de dollars en 1977, dont 13,6 milliards de dollars d'emprunts de pays en développement non membres de l'OPEP. Un quart de ce dernier montant correspond aux emprunts effectués par les pays à revenu moyen de la catégorie inférieure, et 41 pour cent à ceux des pays à revenu moyen de la catégorie supérieure. La part des pays à revenu plus élevé a été de 29 pour cent et celle des pays à faible revenu de 4 pour cent seulement.

### Prêts du secteur bancaire international privé aux pays en développement non membres de l'OPEP en 1977

(versements en millions de dollars, pour le détail voir annexe 2)

Catégories de pays ayant un revenu moyen par habitant de:

Moins de 400 \$	de 400 à 1000 \$	de 1000 à 2500 \$	de plus de 2500 \$
498	3572	5570	3982
(3,7%)	(26,2%)	(40,9%)	(29,2%)

Quant aux prêts à des conditions proches du marché, ils se répartissent de la manière suivante:

## Prêts accordés par les banques de développement en 1977 à des conditions proches de celles du marché

(engagements en millions de dollars)

Banque	Pays ayant un revenu moyen par habitant de:			
	moins de 400 \$	400-1000 \$	1000-2500 \$	plus de 2500 \$
ADB .....	204,0	390,15	20,5	
IDB .....	15,7	581,88	1137,68	
BAD .....	77,76	64,62		
BIRD .....	3528,5	3234,2	1456,7	529,5
Total .....	3555,96 (32,4%)	4270,85 (38,9%)	2614,88 (23,8%)	529,5 (4,5%)

### 22 L'activité des banques

#### 221 L'exécution des projets

L'activité que les banques de développement exercent en matière de crédit est aussi caractérisée par le fait qu'elles financent des projets d'investissements concrets analysés de façon approfondie ou des programmes de développement clairement définis. Les banques sont, en tant qu'instituts de financement, directement intéressées à ce que les moyens qu'elles mettent à disposition soient investis de la manière la plus rationnelle possible. Lors de la réalisation d'un projet, leur coopération ne se limite dès lors pas au financement, mais elle est beaucoup plus large puisqu'elle comprend de nombreux services pendant les diverses phases du projet. La réalisation d'un projet a lieu en plusieurs phases, qui constituent ce que l'on nomme un «cycle de projet». Les diverses étapes en sont l'identification, la préparation, l'appréciation, la négociation, l'exécution, le contrôle et l'évaluation *a posteriori*.

L'identification d'un projet se fait en coopération entre la banque et le pays emprunteur. Le projet devra correspondre d'une part aux buts de développement et aux priorités sectorielles du pays, d'autre part satisfaisant aux exigences de la banque. Une première appréciation doit montrer que le projet se prête à une réalisation tant sur le plan technique que sur le plan institutionnel. Le choix des projets est précédé d'études approfondies des bases et des perspectives du développement économique et social du pays, sur lesquelles la banque établit un programme par pays.

La deuxième phase de *préparation d'un projet* s'étend normalement sur une période d'une à deux années au cours de laquelle la coopération entre la banque et les autorités du pays en développement est particulièrement étroite. Les progrès sur le plan de la préparation dépendent des capacités, des connaissances et des expériences dont dispose le pays bénéficiaire, ainsi que des exigences particulières posées par l'exécution du projet. La préparation comprend une analyse détaillée de tous les aspects techniques, économiques et financiers, sociaux et institutionnels du projet proposé. Etant donné que

l'organisme emprunteur du pays en développement n'est souvent pas en mesure de faire lui-même de telles analyses, il n'est pas rare que les banques accordent dans cette phase également une assistance technique en mettant à disposition leurs propres experts ou des consultants chargés d'élaborer des études de factibilité, de procéder à une planification détaillée et d'exécuter des analyses financières.

Dès que les études sont assez avancées pour que le projet ait pris une forme concrète commence la troisième phase: il s'agit de l'*appréciation* approfondie du projet par des spécialistes de la banque. L'examen couvre la factibilité technique, le cadre institutionnel ainsi que l'analyse économique, sociale et financière détaillée du projet. Cette appréciation relève de la seule responsabilité de la banque. Elle met le point final aux travaux de préparation.

Au cours des *négociations* qui suivent, la banque et l'emprunteur discutent du montant et des modalités du prêt permettant une exécution efficace du projet. Les conditions du prêt sont ensuite soumises pour approbation, avec tous les documents du projet, au Conseil d'administration de la banque dans lequel sont représentés tous les Etats membres. Cette approbation par le Conseil d'administration donne le feu vert à l'exécution du projet.

La cinquième phase comprend l'*exécution* du projet ainsi que le *contrôle* de celle-ci par les banques. L'exécution se fait sous la responsabilité du bénéficiaire. Celui-ci lance les appels d'offres relatifs au projet et opère une sélection des fournisseurs avec la collaboration de la banque, selon les procédures et les conditions qu'elle fixe. Parmi ces obligations figure en particulier celle de permettre à toutes les entreprises des pays membres de la banque de participer aux appels d'offres. La description des projets n'est pas seulement publiée dans les journaux importants et dans les revues spécialisées, mais est également transmise aux représentants des pays membres de la banque, de manière à assurer une diffusion aussi large que possible. L'acceptation ou le refus d'une offre dépend non seulement du prix, mais également de la qualité, des délais de livraison, des services après-vente et de l'expérience de l'entreprise en matière de projets de développement. Dans le cas d'adjudications internationales, le pays emprunteur doit soumettre l'acceptation d'une offre à l'approbation de la banque. La surveillance générale exercée par la banque sur la marche des travaux est assurée par la présentation à intervalles réguliers de rapports du pays emprunteur ainsi que par des missions de supervision assumées par le personnel de la banque. Les banques ne font pas de versements forfaitaires, mais se bornent à régler les factures pour les biens livrés ou les services effectivement prêtés.

Après qu'un projet a été réalisé, débute la sixième et dernière phase du cycle, à savoir l'*évaluation a posteriori*. Celle-ci ne se limite pas à l'appréciation de la façon dont un projet a été exécuté, mais doit établir une comparaison entre les résultats attendus du projet et ceux qui ont été effectivement obtenus.

## 222 Modalités de financement

Les banques de développement accordent leurs prêts à des conditions proches de celles du marché (intérêt, durée, délai de grâce), c'est-à-dire des conditions

plus sévères que celles de l'aide publique au développement, en particulier des fonds de développement, mais cependant généralement plus favorables que celles que ces pays pourraient obtenir sur le marché financier, pour autant qu'ils puissent y accéder.

Ces conditions relativement favorables sont principalement dues à deux facteurs. Alors que le capital non versé, mais sujet à appel, des banques régionales constitue une garantie qui donne à celles-ci la possibilité d'emprunter à des conditions favorables sur le marché privé des capitaux, la partie versée permet de réduire le coût moyen des ressources totales de la banque.

Les avantages que les banques en retirent sur le marché des capitaux peuvent être répercutés sur les pays en développement sous la forme de taux d'intérêt favorables mais surtout sous la forme de meilleures conditions quant à la durée des prêts accordés et aux périodes de grâce. La pratique suivie par les banques consiste à adapter la durée des prêts et le délai de grâce au cycle du projet et à la rentabilité des investissements.

La durée des prêts varie selon les investissements et peut aller de dix à trente ans, avec des délais de grâce allant de deux à sept ans.

Les taux d'intérêts se situent actuellement aux environs de sept à huit pour cent auxquels s'ajoutent encore certaines commissions. Les taux d'intérêt pratiqués correspondent à la moyenne des coûts de mobilisation du capital sur les divers marchés financiers.

### **223 Le cofinancement en tant que source additionnelle de fonds pour les banques régionales de développement**

Les banques de développement ont de plus en plus recours à une nouvelle source de financement qui s'ajoute aux moyens directs sous forme de versements sur le capital de contributions et d'emprunts. Dans le processus de *cofinancement* apparaissent d'autres sources de financement qui peuvent être des organisations internationales, des pays et même des organismes privés, qui mettent des fonds à disposition des pays en développement par l'intermédiaire des banques de développement, tant pour l'exécution de projets que pour la mise à disposition d'assistance technique.

Ce mode de procéder offre des avantages importants à tous les participants. Les organismes de financement peuvent bénéficier de l'expérience des banques dans le domaine de la coopération au développement ainsi que de leur rôle en matière de surveillance et de garantie. D'autre part, le cofinancement procure aux pays en développement des moyens qu'ils ne recevraient pas autrement ou en tout cas pas à des conditions aussi favorables. En outre, cette forme de financement permet la réalisation de projets plus importants, grâce à la mise en commun de moyens financiers par l'intermédiaire des banques de développement. Aux banques, le cofinancement permet de remplir leur rôle de promoteur de développement régional même lorsqu'elle ne peuvent pas réserver suffisamment de moyens propres à cet effet.

Un cofinancement peut prendre la forme d'un *financement joint*; dans ce cas, les crédits de toutes les sources de financement sont réunis en un seul fonds par

lequel sont payés tous les biens et tous les services fournis au projet. La Suisse a participé de cette manière, avec l'Association internationale de développement, la Banque asiatique et divers donateurs bilatéraux (République fédérale d'Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Iran) au financement d'une usine d'engrais au Bangladesh. Vous avez accordé en 1975 un crédit de 20 millions de francs à cet effet<sup>6)</sup>.

Lorsque le financement d'un projet global s'opère en diverses tranches alimentées chacune exclusivement par une source de financement, on parle d'un *financement parallèle*. Mentionnons ici comme exemple le projet de développement rural en Haute-Volta, auquel la Suisse a participé, aux côtés de l'IDA, du Fonds africain de développement et du Canada, par un don d'aide financière de 9,55 millions de francs.<sup>7)</sup>

## **23 La Suisse et les banques régionales de développement**

### **231 Politique suisse de coopération au développement et participation aux banques régionales de développement**

Nous avons mentionné sous chiffre 121 les raisons de caractère général qui plaident en faveur de la coopération au développement multilatérale. Notre participation aux banques régionales de développement est justifiée par un certain nombre d'autres raisons, qui montrent nettement que cette participation est conforme aux priorités fixées par la politique suisse de coopération au développement.

– En tant qu'intermédiaires financiers, les banques régionales de développement constituent le complément indispensable de l'aide publique au développement qui, de loin, ne permet pas et ne permettra pas, longtemps encore, de financer tous les investissements nécessaires au développement.

En insistant sur les aspects financiers du rôle des banques régionales de développement, nous ne voulons nullement méconnaître les autres problèmes du développement et ces institutions sont également conscientes de ces problèmes. Ni le financement seul, ni la croissance économique seule ne sont des conditions suffisantes à assurer un développement au sens où nous l'entendons, c'est-à-dire qui permette au plus grand nombre, et en particulier à la partie la plus pauvre de la population, de mieux satisfaire ses besoins essentiels. D'autres mesures sont indispensables, en particulier des réformes sociales, l'adaptation de techniques, l'aménagement des structures commerciales et économiques, etc. L'apport de sources financières extérieures peut y contribuer ou les compléter. De nombreux investissements sont nécessaires, en particulier dans les domaines de l'infrastructure, de l'irrigation, des transports, de la production d'énergie, notamment pour améliorer les rendements agricoles et pour créer des emplois.

– Les banques régionales de développement jouent un rôle particulièrement utile en soutenant les pays en développement dans la formulation, la préparation et l'exécution de projets. Un grand obstacle au développement

<sup>6)</sup> AF du 3 octobre 1975, FF 1975 II 1532.

<sup>7)</sup> AF du 20 juin 1977, FF 1977 II 1002.

- de nombreux pays pauvres est précisément qu'ils ne disposent pas des structures administratives et techniques suffisantes pour gérer les programmes de développement qui seraient nécessaires; on pense, par exemple, aux difficultés qu'ils éprouvent à acquérir les biens et services dont ils ont besoin.
- Les banques de développement sont un lieu de rencontre privilégié des pays d'une région. Elles sont l'un des moyens d'action leur permettant de renforcer leur autonomie sur le plan de la région. Nous avons un intérêt politique à ce que les pays d'une région puissent ainsi coopérer entre eux, avec le concours des pays industrialisés, pour résoudre un certain nombre de problèmes économiques et techniques qui leur sont communs. Dans le cadre des banques régionales, les pays membres peuvent faire échange d'expériences en matière de politique de développement ainsi que de réalisation de programmes et de projets sectoriels.
  - Nous avons par ailleurs constaté que l'activité des trois banques de développement dont il est question reflète toujours plus les priorités mises en évidence par le débat sur le développement qui se poursuit sur le plan international. Comme nous le faisons sur le plan de notre aide bilatérale, les banques régionales mettent toujours plus l'accent sur le développement rural, sur une participation plus active des groupes de population les plus défavorisés au processus de production du pays et sur une répartition plus équitable des revenus. Les pays en développement qui sont membres de ces banques tiennent cependant à limiter leur champ d'activité aux domaines où se justifie un financement sous forme de prêt à des conditions financières relativement favorables, à savoir en priorité les investissements dans le domaine de l'infrastructure économique et sociale. L'apport spécifique de ces banques doit donc être examiné compte tenu de l'ensemble des mesures de promotion du développement dans le pays bénéficiaire.
  - Les banques régionales de développement offrent un autre avantage appréciable aux pays en développement: elles leur permettent d'acquérir à des conditions particulièrement favorables, tant en ce qui concerne les prix que la qualité, les biens et les services nécessaires aux projets qu'elles financent, en raison du principe généralement appliqué de l'«acquisition non liée»: les achats se font par la procédure des adjudications internationales auprès de la meilleure source, qu'elle soit dans un pays en développement ou dans un pays développé membre de l'institution. L'acquisition non liée présente également l'avantage que les pays en développement peuvent bénéficier des commandes et, partant, participer aux exportations de biens et de services pour des projets et des programmes exécutés dans d'autres pays en développement.
  - Les pays membres, c'est-à-dire aussi bien les pays développés et les pays en développement, déterminent en commun la politique des banques régionales. La gestion commune de ces institutions par les uns et les autres représente, sur le plan politique, une occasion fort appréciable de coopération. Nos représentants sont ainsi à même de faire valoir les options fondamentales de notre politique de coopération au développement. Par ailleurs, le travail de recherche accompli par les états-majors et le personnel de ces banques, ainsi que l'expérience dont ils disposent ne manquent pas de servir notre coopération bilatérale, notamment dans le domaine de l'aide financière.

## 232 **Banques régionales de développement et économie suisse**

Les banques régionales de développement ont des liens étroits avec l'économie suisse. On le constate notamment en ce qui concerne l'accès à notre marché des capitaux et sur le plan des adjudications internationales.

A elles deux, la Banque interaméricaine de développement et la Banque asiatique de développement ont jusqu'ici emprunté au total environ 1,4 milliard de francs sur le *marché suisse des capitaux*. Notre pays est ainsi l'une des premières sources d'emprunts pour ces institutions.

Les entreprises suisses de biens ou de services ont jusqu'ici réussi à obtenir de nombreux contrats découlant d'*adjudications internationales* relatives à des projets bénéficiant d'un financement des différentes banques régionales de développement. A ce jour, le montant global que représentent ces contrats pour les trois institutions régionales se monte à plus de 80 millions de dollars. Ce montant s'accroîtra avec le temps au fur et à mesure que se développent les opérations de ces institutions et que nos entreprises sauront mieux utiliser les possibilités offertes. Ces contrats permettent souvent aux entreprises d'avoir accès à de nouveaux marchés, ce qui peut avoir des effets secondaires particulièrement souhaitables, surtout lorsque les activités s'exerçant sur les marchés traditionnels tendent à se ralentir.

### 3 **Mesures prévues**

#### 31 **Banque interaméricaine de développement (IDB)**

##### 311 **Structure et activités**

Nous vous avons exposé en détail la structure et les statuts de la Banque interaméricaine de développement (IDB) en 1975<sup>8)</sup>, lorsque nous vous avons présenté la proposition d'adhésion de la Suisse. Vous trouverez d'autre part en annexe les principales données relatives à la banque (annexe 3). Nous nous bornerons donc ici à rappeler quelques faits importants.

Jusqu'en 1976, seuls participaient à l'IDB les pays latino-américains, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. En 1976 et en 1977, la banque a approuvé l'adhésion de quinze pays non régionaux, dont la Suisse. En devenant membres de la Banque, les pays non régionaux ont agrandi la dimension multilatérale des rapports à la fois nombreux et complexes qu'ils entretenaient avec l'Amérique latine.

Actuellement, la banque compte 41 membres, dont 26 pays régionaux et 15 pays non régionaux. Le *caractère régional* de l'IDB est très prononcé, ainsi que le montre le tableau ci-dessous des différents droits de vote à la fin de 1978:

Pays régionaux:	pays en développement .....	56,17 pour cent
	Canada .....	4,74 pour cent
	Etats-Unis d'Amérique .....	34,91 pour cent
Pays non régionaux .....		4,18 pour cent

<sup>8)</sup> FF 1975 II 533

Environ la moitié des prêts totaux fournis jusqu'ici par l'IDB ont été accordés à des conditions proches de celles du marché (*prêts ordinaires* sur ressources en capital) et l'autre moitié à des conditions de faveur (*prêts spéciaux* sur le Fonds des opérations spéciales). La banque a progressivement concentré ses prêts spéciaux sur les pays les moins développés de la région.

Au fil des années, l'IDB a accordé une attention croissante à l'aspect social de ses opérations. Entre 1975 et 1977, la banque a accordé 40 pour cent de ses prêts pour assurer le financement de projets dans l'agriculture, les pêcheries et l'infrastructure sociale. Un accent particulier a été mis sur les projets dont bénéficient les couches les plus pauvres des populations, et sur les projets entraînant la création de nouveaux emplois. Un programme spécial a été mis sur pied pour développer de petits projets de caractère social.

L'IDB a accompli un effort particulier pour accroître la capacité d'absorption des pays en développement de la région et la coopération entre eux. De 1961 à la mi-1978, l'institution a accordé au total 204 millions de dollars pour le financement de *projets de coopération technique*.

### 312 Relations entre la Suisse et l'IDB

En 1976, la Suisse a fait une souscription d'adhésion de 13,75 millions de dollars, dont un sixième a été versé et dont les cinq autres sixièmes représentent la part sujette à appel. En outre, notre pays a fourni une contribution de 13,75 millions de dollars au Fonds des opérations spéciales de la Banque.

En raison de sa souscription au capital, la Suisse dispose au sein de l'IDB d'un droit de vote représentant 0,13 pour cent des voix de l'ensemble des pays membres, et 3,16 pour cent des voix de l'ensemble des pays n'appartenant pas à la région.

Si ces proportions semblent fort modestes, il convient de rappeler que l'ensemble des pays n'appartenant pas à la région ne disposent eux-mêmes, à l'heure actuelle, que d'une faible part (4,18%) de l'ensemble des voix. La part modeste de ces pays s'explique par la volonté de sauvegarder le caractère régional de l'institution.

Au sein du Conseil d'administration, la Suisse fait partie d'un groupe de vote qui rassemble, outre notre pays, le Japon, l'Espagne, la France, l'Autriche, la Yougoslavie et Israël. L'occupation des postes d'administrateur et d'administrateur suppléant est soumise à un système de rotation. A l'heure actuelle, le Japon occupe le siège d'administrateur et l'Espagne celui de suppléant. A partir de juillet 1979, le premier poste sera détenu par l'Espagne, tandis que la Suisse disposera du second.

Depuis 1966, l'IDB a effectué douze emprunts en Suisse, dont 10 opérations obligatoires. A la fin de 1978, le total de ces emprunts atteignait 935 millions de francs. Il convient de souligner que la Suisse représente aujourd'hui la *seconde source d'emprunts* pour la banque. Ce fait illustre concrètement l'importance que le marché suisse des capitaux a pour les pays en développement.

Avant l'adhésion de notre pays à la banque, les entreprises suisses avaient déjà le droit de participer aux adjudications internationales pour des projets financés avec les ressources ordinaires de l'IDB. Ce droit leur était reconnu en vertu du fait que la banque avait recours périodiquement à notre marché des capitaux. Depuis cette adhésion, nos entreprises peuvent participer à *toutes les adjudications internationales* pour des projets bénéficiant d'un financement de la banque, qu'il s'agisse de fonds ordinaires ou de fonds spéciaux. A la fin de 1977, les contrats de biens ou de services obtenus par la Suisse dans des adjudications de l'IDB portaient sur un montant total de 50 millions de dollars. C'est là un résultat fort appréciable si on le compare à ceux qu'ont obtenus d'autres pays.

### **313 Mesures envisagées**

#### **313.1 Augmentation additionnelle du capital sujet à appel**

Le 1<sup>er</sup> juin 1976, l'Assemblée des gouverneurs a décidé, dans le cadre de la 4<sup>e</sup> reconstitution des ressources, d'augmenter de 4 milliards de dollars le capital autorisé de la banque. Il est apparu par la suite que le montant des ressources aussi obtenues ne permettait pas de financer le programme de prêts en monnaies librement convertibles pour la période de la reconstitution. C'est pourquoi l'Assemblée des gouverneurs a décidé en 1978 de procéder à une augmentation additionnelle de 1,3 milliard de dollars du capital sujet à appel.

Dans le cadre de cette augmentation additionnelle du capital, la part de la Suisse se monte à 1 713 008 dollars. Nous avons inclut dans le présent crédit de programme un montant de 2,9 millions de francs à cet effet. Cette contribution au capital de garantie de la banque n'entraînera de notre part aucun versement.

#### **313.2 Cinquième reconstitution des ressources**

En termes de croissance économique globale, les progrès réalisés par l'Amérique latine au cours des dernières années ont été fort appréciables. Toutefois, ce bilan comporte notamment deux points faibles.

D'abord, dans la plupart des pays, le processus de développement a été fort inégal, non seulement d'une région à l'autre des divers pays, mais aussi d'un groupe de la population à l'autre. Selon les estimations de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, plus de 100 millions de personnes (ou près du tiers de la population de l'Amérique latine) vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Les problèmes sociaux se posant dans la région se compliquent encore du fait que la population active va probablement doubler entre 1975 et 2000, pour atteindre près de 200 millions de personnes.

D'autre part, les relations économiques extérieures des économies de la plupart des pays latino-américains sont caractérisées par une certaine fragilité. Si les importations se sont accrues à un rythme supérieur à celui du produit national brut, les exportations se sont en revanche développées à un rythme inférieur. Cette évolution a eu pour conséquence que depuis des années, le déficit de la

balance des paiements s'est accru, ce qui a entraîné une augmentation des charges du service de la dette.

Compte tenu des besoins économiques et sociaux de l'Amérique latine, il a été décidé que le taux de croissance du programme de prêts de l'IDB pour la cinquième reconstitution (1979-1982) se situerait entre 5 et 7 pour cent par an, en termes réels. Ce taux est donc conforme au taux de croissance antérieur des opérations de la banque (7% par an en moyenne).

Sur le plan de la répartition sectorielle des prêts, la banque s'efforce en général de remédier aux déséquilibres dans le développement que nous avons mentionnés plus haut. A l'heure actuelle, cette répartition se présente comme il suit:

- 50 pour cent pour des projets dont bénéficient directement les groupes ayant les plus faibles revenus, principalement les projets qui mettent l'accent sur la création d'emplois productifs dans les zones rurales et urbaines;
- 20 à 25 pour cent pour des projets qui, en stimulant les exportations ou en permettant de remplacer des importations, contribuent à réduire le poids relatif du service de la dette et à fortifier l'économie extérieure du pays;
- 20 à 25 pour cent pour le financement de projets dans le secteur de l'énergie;
- 5 à 10 pour cent pour des projets dans d'autres secteurs.

Les négociations relatives à la cinquième reconstitution ont permis de réaliser un accord sur un montant global de 9,75 milliards de dollars (capital de la Banque et Fonds des opérations spéciales). L'augmentation de capital destinée à financer les opérations ordinaires, est de 8 milliards de dollars. Sur ce montant, la part à verser sera de 0,6 milliard de dollars (7,5%).

La répartition des charges découlant de cette augmentation du capital se fera de la manière suivante: Etats-Unis d'Amérique: 34,50 pour cent; Canada: 3,89 pour cent; pays latino-américains: 50,61 pour cent; pays non régionaux: 11,00 pour cent.

Entre le moment où ils ont adhéré à la Banque et la période de négociation pour la cinquième reconstitution, les quinze pays non régionaux se sont rendus compte de la nécessité de renforcer le poids qu'ils ont au sein de celle-ci. Avec l'accord des pays régionaux, il a donc été décidé que les pays non régionaux prendraient à leur charge 11 pour cent de l'augmentation du capital, ce qui leur permettra de faire passer la part totale de leurs voix de 4,18 à 7,16 pour cent.

*La contribution de la Suisse à l'augmentation du capital*, comprenant une part à verser et une part sujette à appel doit être couverte par le crédit de programme que nous soumettons à votre approbation. Le montant total de notre contribution est de 26 780 820 dollars. La part à verser est de 1 908 561,50 dollars. Cette contribution devra être payée en francs suisses, à un taux de change variant selon l'époque de paiement de chaque tranche annuelle. En admettant un taux de change de 1 fr. 70 pour un dollar, nous prévoyons qu'il faudra mettre un *montant total de 45,5 millions de francs* à charge du présent crédit de programme, avec *une part à verser de 3,2 millions de francs*.

Pour financer les opérations spéciales de la banque, il a été décidé que les pays membres verseraient au Fonds des opérations spéciales des contributions d'un montant total de 1,75 milliard de dollars. Ces contributions seront versées en

quatre tranches annuelles de 1979 à 1982. La contribution de la Suisse au Fonds des opérations spéciales est de 16 millions de dollars. En raison de sa nature, elle sera couverte par le crédit de programme de 735 millions de francs destiné à assurer la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, que vous avez approuvé le 21 juin 1978.

Les contributions de la Suisse aux augmentations de capital de la banque et aux reconstitutions du Fonds des opérations spéciales sont soumises à un système de maintien de la valeur. Selon l'évolution des cours de change, l'application de ce système peut entraîner pour la Confédération des recettes ou des dépenses supplémentaires, mais pour des montants limités.

### 313.3 Sixième reconstitution des ressources

La sixième reconstitution concernera vraisemblablement la *période 1983-1986*. Les négociations relatives à cette reconstitution auront lieu en 1981-1982. Notre contribution à l'augmentation du capital se situera vraisemblablement, compte tenu des estimations qu'il est possible de faire actuellement, aux environs de 50 millions de francs, la part à verser étant de 4 millions de francs. Elle sera également à la charge du présent crédit de programme.

## 32 La Banque asiatique de développement (ADB)

### 321 Structure et activités

Dans notre message du 2 juin 1967<sup>9)</sup> concernant l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique, et plus récemment dans notre message du 20 avril 1977 concernant les mesures d'aide financière à des pays en développement<sup>10)</sup>, nous vous avons déjà exposé en détail les buts, les activités et l'importance de l'ADB. Nous nous limiterons donc ici à donner les indications essentielles.

Créée en 1966, l'ADB est une organisation régionale de financement du développement dont le but est de soutenir le développement économique et social et la coopération dans la région de l'Asie et du Pacifique. Presque tous les Etats de l'Asie et du Pacifique sont aujourd'hui membres de l'ADB. Ils détiennent 75 pour cent du capital de la Banque – les pays en développement en ont 45 pour cent, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande 30 pour cent – alors que les 25 pour cent qui restent sont détenus par quatorze pays industrialisés occidentaux, dont la Suisse. Les affaires courantes de la Banque sont surveillées par un Conseil d'administration permanent fonctionnant au siège central (Manille) et composé de douze administrateurs et douze administrateurs suppléants. Chaque pays membre a droit à un siège au sein de cet organe, soit en permanence, soit d'après l'importance de sa participation à la Banque, dans le cadre d'une rotation périodique. A côté du capital ordinaire, la Banque dispose aussi d'un Fonds de développement qui constitue la source des crédits qu'elle accorde à des conditions de faveur.

<sup>9)</sup> FF 1967 II 1093

<sup>10)</sup> FF 1977 II 441

La somme des prêts pour lesquels les membres se sont engagés depuis le début de l'activité en 1967 est d'environ 5,4 milliards de dollars, dont 71 pour cent sont des crédits de la banque et 29 pour cent des crédits du fonds spécial. Pour 1978, le total de ces prêts s'est élevé à 1,1 milliard de dollars en crédits à des conditions de faveur et en crédits normaux dans des proportions respectives de 33 et 67 pour cent.

Les crédits accordés à des conditions proches de celles du marché le sont surtout aux pays en développement régionaux relativement avancés. La Corée du Sud et les Philippines, avec 20 pour cent chacune, sont les deux plus gros preneurs de crédits; l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et le Pakistan ont chacun bénéficié d'environ 10 pour cent de ces crédits. Selon la structure et le degré de développement des pays, ces ressources ont été affectées à la production d'électricité (26%), l'industrie (25%) et aux transports et communications (20%); l'agriculture suit avec 15 pour cent.

Si l'on considère la distribution par secteurs de l'ensemble des sommes prêtées (crédits de la banque et crédits du fonds spécial) depuis le début des activités, l'agriculture vient toutefois en tête avec environ 30 pour cent (cf. annexe 4). Cela s'explique par le fait que c'est surtout ce domaine de l'activité qui bénéficie des crédits accordés à des conditions de faveur par le fonds.

L'octroi d'assistance technique constitue un élément important de la politique de développement suivie par l'ADB pour atteindre ses buts. A la fin de 1977, 35 millions de dollars au total avaient été mis à la disposition des pays membres au titre de l'assistance technique, généralement sous forme de dons ou de crédits, accordés à des conditions de faveur sur un fonds spécial pour l'assistance technique (presque la moitié de ce montant allant aux projets agricoles). Cette assistance technique vise essentiellement à fournir aux plus pauvres des pays en développement une aide pour l'examen et la préparation de projets.

La Banque asiatique de développement assume une autre fonction importante dans le domaine de la coopération régionale, notamment par l'organisation de cours de formation, le financement de projets et l'établissement d'études de portée régionale. Citons à titre d'exemple les deux rapports sur la situation agricole en Asie de 1968 et 1976, qui servent aujourd'hui de base tant pour l'élaboration de projets dans les pays individuels que pour la surveillance de l'exécution des projets par la Banque. Il ressort en particulier de ces rapports que, dans les zones rurales de la région, la croissance économique n'a de sens que si cette croissance profite en premier lieu aux petits paysans et à ceux qui ne le sont qu'à titre accessoire. On y demande également de créer des emplois dans l'agriculture pour les travailleurs agricoles qui ne disposent pas dans une mesure suffisante de leurs propres moyens de production.

### **322 Relations entre la Suisse et la Banque asiatique de développement**

La Suisse est membre de la Banque asiatique de développement depuis 1967<sup>11)</sup>. A la différence des Banques de développement africaine et interaméricaine,

<sup>11)</sup> FF 1968 I 15

l'ADB avait déjà prévu dans ses premiers statuts la participation de pays extérieurs à la région au capital de la Banque.

A ce jour, la Suisse a participé au capital de l'ADB à raison d'une contribution totale de 142,1 millions de francs suisses, dont 29,0 millions ont été effectivement versés, alors que le solde de 113,1 millions demeure simplement sujet à appel. L'engagement initial de la Suisse en 1967 était de 21,6 millions de francs. En 1972, nous avons participé à la première augmentation générale du capital pour un montant de 31 millions de francs<sup>12)</sup>. En 1977, vous nous avez autorisés à souscrire pour un montant de 56 millions (dont 5,6 millions à verser effectivement) à la deuxième augmentation générale du capital, ainsi qu'à une augmentation individuelle de 33,5 millions (dont 6,4 millions à verser).

Les contributions de la Suisse aux augmentations de capital de la banque sont soumises à un système de maintien de la valeur. Selon l'évolution des cours de change, l'application de ce système peut entraîner des recettes ou des dépenses supplémentaires pour la Confédération, mais pour des montants limités.

Les emprunts de l'ADB sur le marché suisse des capitaux s'élevaient à fin 1978 à 450 millions de francs au total, ce qui place notre pays en quatrième position derrière les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Nos engagements envers le *Fonds asiatique de développement (ADF)* s'élèvent actuellement à 90,9 millions de francs. Cette somme comprend notre contribution d'environ 48 millions de francs à la deuxième reconstitution des ressources de l'ADF (actuellement en cours), qui a été prélevée sur le crédit de programme de 735 millions pour la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement<sup>13)</sup>.

La Suisse, la France, l'Italie et la Belgique constituent ensemble un groupe de vote au sein du Conseil d'administration de la Banque asiatique de développement. Au sein de ce groupe, conformément à l'importance relative des participations, l'Italie et la France nomment à tour de rôle un administrateur, la Suisse et la Belgique un administrateur suppléant. Notre droit de vote à l'intérieur de la Banque, qui correspond à notre participation financière globale, est d'environ un pour cent, ce qui nous place légèrement au-dessus de pays tels que l'Autriche, la Belgique et les Etats scandinaves (cf. annexe 4).

### **323 Troisième augmentation du capital de la Banque asiatique de développement en 1982**

En 1976, l'ADB avait décidé d'augmenter son capital de 135 pour cent pour la période allant de 1977 à 1981, en le portant de 3,70 à 8,71 milliards de dollars. Les versements découlant de cette seconde augmentation de capital sont en cours et la Suisse y participe. Pour établir le montant de l'augmentation, la Banque s'est fondée sur les besoins financiers prévisibles de la région.

Une troisième augmentation du capital est prévue pour la période allant de 1982 à 1986. Au vu des besoins croissants de la région, on peut prévoir que

<sup>12)</sup> RO 1973 330

<sup>13)</sup> FF 1978 I 1605

celle-ci sera à peu près du même ordre de grandeur que la deuxième. C'est pourquoi nous envisageons une participation suisse d'environ 90 millions de francs, dont 10 pour cent au plus devraient être effectivement versés, qui est comprise dans l'actuel crédit de programme.

### 33 La Banque africaine de développement (BAD)

#### 331 Structure et activités

La *Banque africaine de développement*, dont le siège est à Abidjan (Côte d'Ivoire), a été fondée en 1963. A la différence d'autres institutions de financement régionales analogues, seuls des pays en développement en font partie. Actuellement, la Banque réunit 48 Etats africains (annexe 5).

L'activité de la Banque a débuté en avril 1965. Elle s'est heurtée à des difficultés parce qu'il n'a pas été possible de recruter un nombre suffisant de spécialistes africains. Il s'ensuivit que, pendant des années, les prestations de la Banque sont demeurées en deçà de ses possibilités financières. En faisant appel à des spécialistes mis à disposition par des organisations internationales et des pays industrialisés, les problèmes d'organisation ont en partie pu être résolus, en particulier sur le plan de l'élaboration et de la direction de la réalisation des projets.

Néanmoins, la BAD a évolué moins rapidement que d'autres banques régionales de développement; en effet, outre les difficultés d'organisation et d'administration, elle a connu des difficultés financières de plus en plus grandes. L'absence de pays industrialisés en tant que membres rendait difficile l'accès aux marchés de capitaux occidentaux, de sorte qu'il était impossible d'obtenir par cette voie des ressources importantes et pour de longues périodes. Après plusieurs tentatives, le Conseil des Gouverneurs a donc finalement décidé, lors de sa réunion annuelle de 1977 à Libreville, d'engager des négociations visant à *ouvrir l'institution aux pays non africains*, estimant qu'une augmentation notable et durable des fonds prêtés ne pouvait être réalisée que par l'adhésion de pays membres non régionaux. Ces négociations sont actuellement en cours et la Suisse y participe (cf. ch. 333).

Les ressources à la disposition de la Banque étant insuffisantes, et les conditions des prêts non adaptées à la situation de beaucoup de pays membres les plus pauvres, le *Fonds africain de développement (FAD)* dut être créé en 1973. Il s'agit d'une unité juridique autonome, au sein de laquelle sont représentés les Etats africains et les Etats non régionaux. Pour l'essentiel, les ressources du FAD proviennent de contributions à fonds perdu des pays membres occidentaux (annexe 6).

Malgré la distinction juridique entre la BAD et le FAD, les deux institutions forment une unité. Elles ont la même administration et se complètent dans leurs objectifs. La Banque finance des prêts à des conditions proches de celles du marché dans des pays disposant d'une capacité d'absorption relativement élevée, tandis que le Fonds accorde des crédits à des conditions de faveur pour la réalisation de projets dans les pays les plus pauvres de la région.

Depuis 1963, la Banque a augmenté en plusieurs étapes son *capital social*, qui a passé de 250 millions de dollars à 972 millions de dollars en 1977. A ce moment-là, environ 862 millions de dollars avaient été souscrits, près de 40 pour cent de ce montant ayant été versés.

Le nombre annuel de prêts a passé de un en 1967 à trente en 1977 et la somme annuelle de ceux-ci de 2,3 millions à 154 millions de dollars durant la même période.

L'analyse des prêts accordés entre 1967 et 1977 met en évidence une concentration des investissements sur l'infrastructure économique: près de 70 pour cent ont été consacrés à ce domaine, à savoir 30,1 pour cent pour les transports et communications et 39,4 pour cent pour les services publics (électricité, communications à longues distances, approvisionnement en eau et canalisation d'égouts). Ces chiffres expriment clairement les besoins encore considérables de l'Afrique en voies de communications et services essentiels d'infrastructure. 19,1 pour cent des investissements ont été consacrés au secteur industriel et aux banques de développement nationales et 11,4 pour cent au secteur de l'agriculture (annexe 5).

En considérant le programme de prêts pour 1977, on constate dans les programmes d'infrastructure une nouvelle augmentation en faveur des services publics (44,6%). En revanche, les parts destinées à l'agriculture (12%), aux banques nationales de développement et à l'industrie (17,2) correspondent dans une large mesure aux moyennes des onze dernières années (annexe 5). Dans le cadre de l'actuel plan quinquennal 1977-1981, la BAD envisage également d'accroître ses investissements en faveur de l'agriculture. Il y a lieu de considérer le programme de prêts de la BAD en tenant compte du fait que le Fonds africain de développement accorde une part plus importante de ses prêts pour des investissements dans l'agriculture (35,5% en 1977) et qu'à la différence de la BAD, il accorde également des prêts pour les secteurs de l'éducation et de la santé (18,1%).

Relevons également la rapide évolution des activités de cofinancement de la Banque, qui collabore fréquemment avec le Groupe de la Banque mondiale, les institutions de financement des pays arabes, la Banque arabe pour le développement africain et également avec des partenaires bilatéraux. La majeure partie des projets ainsi financés concerne le développement rural.

La Banque africaine de développement accorde ses prêts à des conditions proches de celles du marché. Les délais de remboursement s'étendent sur 12 à 25 ans, y compris des périodes de grâce de 2 à 6 ans. Le taux d'intérêt actuel est de 7 pour cent. S'y ajoutent certaines taxes d'engagement et frais administratifs.

### **332 Relations de la Suisse avec la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement**

La Suisse n'est actuellement pas membre de la Banque africaine de développement. Elle a cependant mis à sa disposition une somme de 1,7 million de francs pour financer l'engagement de quatre experts suisses. Les fonds néces-

saires ont été prélevés sur les crédits de programme pour la coopération technique et l'aide financière.

En revanche, la Suisse est membre du Fonds africain de développement. Sa participation s'élève à environ 130 millions de francs, dont 68,9 millions représentent sa contribution à la seconde reconstitution des ressources du Fonds, récemment opérée. Cette somme est prélevée sur le crédit de programme de 735 millions de francs pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement ouvert par l'arrêté fédéral du 21 juin 1978. Au total, la Suisse contribue à raison de 4,5 pour cent aux ressources du FAD. Par ailleurs, notre pays a versé en 1977 2,3 millions de francs pour des études de projets (annexe 6).

### 333 L'adhésion de la Suisse à la Banque africaine de développement

Comme nous l'avons indiqué sous chiffre 122, des négociations sont actuellement en cours en vue de l'entrée de pays n'appartenant pas à la région à la Banque africaine de développement. Ces négociations, auxquelles participe la Suisse, devraient aboutir prochainement. Nous avons l'intention de vous proposer d'approuver l'adhésion de la Suisse à la Banque africaine de développement dès que l'accord y relatif aura été négocié.

Nous vous exposerons dans ce prochain message les raisons particulières justifiant notre proposition d'adhérer à la Banque africaine de développement, qui s'ajoutent aux raisons générales motivant la participation suisse aux banques régionales de développement que nous vous avons exposées plus haut sous chiffre 121 et 23.

Nous nous contenterons ici d'évoquer les implications financières d'une participation de la Suisse au capital de la Banque africaine de développement. En effet, les moyens nécessaires à cette participation doivent être inclus dans un crédit de programme, comme le demande la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (cf. ch. 13). Nous les avons donc compris dans le crédit de programme que nous vous demandons d'approuver par le présent message. Une obligation vis-à-vis de la Banque africaine de développement ne naîtra qu'après que l'adhésion de la Suisse aura été approuvée par les Chambres fédérales. Cette décision sera soumise au référendum facultatif aux termes de l'article 89, 3<sup>e</sup> alinéa, lettre b, de la constitution fédérale.

Pour pouvoir contribuer de façon substantielle au financement du développement de ses pays membres, la Banque africaine de développement devra augmenter sensiblement le volume de son programme de prêts. Selon les estimations de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, les besoins de capitaux des pays africains s'élèveront entre 1976 et 1985 à environ 400 milliards de dollars, dont environ 15 pour cent devront être couverts par des apports de capitaux extérieurs de diverses provenances.

La réalisation du programme de prêts de la Banque africaine de développement exige pour son financement une augmentation de capital d'environ 5,4 milliards de dollars, portant ce capital à environ 6,3 milliards de dollars. Il

est probable que la part des pays non régionaux au capital global s'élèvera à environ 2,1 milliards de dollars, dont un quart devrait être effectivement versé.

Nous souhaitons participer à la Banque africaine de développement dans une mesure analogue à celle de notre participation au FAD. En admettant un taux de change de 1 fr. 70 pour 1 dollar, nous envisageons *une contribution de la Suisse d'environ 110 millions de francs, dont le quart probablement devrait être versé*. Ce montant de 110 millions fait partie du crédit de programme proposé. La part relativement élevée du capital à verser provient du fait que la Banque aura besoin de fonds de roulement supplémentaires dans une première phase, avant que ses opérations d'emprunts sur les marchés des capitaux occidentaux n'aient réellement pris de l'ampleur. Jusqu'ici, les pays en développement de la région ont même versé effectivement une part de 40 pour cent du capital.

#### **4 Durée et montant du crédit de programme**

Comme nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction, la durée du crédit de programme est d'au moins quatre ans (du 1<sup>er</sup> octobre 1979 au 30 septembre 1983).

Le montant de 300 millions de francs correspond aux engagements que nous envisageons de prendre dans le cadre des accroissements du capital de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque asiatique de développement, et de l'adhésion de la Suisse à la Banque africaine de développement (cf. ch. 13).

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, les engagements découlant du crédit de programme que nous vous demandons d'ouvrir n'entraîneront des dépenses effectives qu'à raison d'environ 15 pour cent du montant de 300 millions de francs, à savoir environ 45 millions de francs, qui seront versés sur une période de huit ans. Le montant effectivement versé représente la partie libérée de notre participation au capital des banques régionales de développement. Les versements ont été pris en considération dans le plan financier du 15 mars 1978 dans la mesure où ils vont échoir d'ici à 1981.

Les montants que la Suisse devra verser au titre de sa participation dépendront du résultat des négociations internationales précédant l'adoption de ces diverses mesures, ainsi que de l'évolution du cours du franc suisse par rapport aux monnaies de référence des banques régionales de développement. Il est possible pour ces raisons que la durée effective du crédit soit supérieure à quatre ans, ou atteigne même 5 à 6 ans. Ce serait notamment le cas si les négociations relatives à l'adhésion des pays non régionaux à la Banque africaine de développement devaient exiger plus de temps que prévu actuellement. Si, contrairement à notre attente, l'adhésion ne devait finalement pas se réaliser, la partie du crédit de programme réservée pour notre adhésion serait utilisée pour des augmentations futures du capital de l'IDB et de l'ADB.

#### **5 Base légale et forme juridique de l'arrêté fédéral**

*L'arrêté fédéral concernant la participation au capital des banques régionales de*

*développement* se fonde sur l'article 9, 1<sup>er</sup> alinéa, de la loi fédérale du 19 mars 1976<sup>14)</sup> sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, qui prévoit que les moyens nécessaires au financement de la coopération au développement sont alloués sous forme de crédits de programme ouverts pour plusieurs années. Le crédit de programme que nous vous proposons d'ouvrir, qui porte sur une durée d'au moins quatre ans, satisfait aux exigences de la loi.

Etant donné qu'il s'agit d'un acte législatif de caractère purement financier, la forme d'un arrêté simple est requise, conformément à l'article 8, 1<sup>er</sup> alinéa de la loi du 23 mars 1962<sup>15)</sup> sur les rapports entre les conseils. Selon l'article 8, 2<sup>e</sup> alinéa, de cette loi, l'arrêté n'est pas soumis au référendum.

## **6 Conséquences financières et effet sur l'état du personnel**

Les conséquences financières ont été exposées au chapitre 4. Les dépenses faites au titre de ce crédit s'étendront sur 8 ans et vous seront soumises en tant que crédits de paiement dans le cadre du budget sur lequel vous vous prononcez chaque année. Les mesures proposées n'entraînent pas d'augmentation du personnel fédéral.

## **7 Conséquences pour les cantons et les communes**

L'exécution de l'arrêté fédéral proposé incombe exclusivement à la Confédération et n'impose donc aucune charge aux cantons et aux communes.

25262

<sup>14)</sup> RS 974.0

<sup>15)</sup> RS 171.11

# Arrêté fédéral concernant la participation au capital des banques régionales de développement

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'article 9, 1<sup>er</sup> alinéa, de la loi fédérale du 19 mars 1976<sup>1)</sup> sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales;

vu le message du Conseil fédéral du 12 mars 1979<sup>2)</sup>,

*arrête:*

## **Article premier**

<sup>1</sup> Un crédit de programme de 300 millions de francs est ouvert pour la participation au capital de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque africaine de développement. Il est alloué pour une durée d'au moins quatre ans. La période du crédit débute le 1<sup>er</sup> octobre 1979.

<sup>2</sup> Les crédits de paiements annuels seront inscrits au budget.

## **Art. 2**

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

25262

<sup>1)</sup> RS 974.0

<sup>2)</sup> FF 1979 I 877

## Emissions d'obligations étrangères et internationales par les pays en développement non producteurs de pétrole

(en millions de dollars)

Emprunteur	1975	1976	1977
<b>Revenus moyens inférieurs</b>			
<i>(400 à 1000 \$ par habitant en 1976)</i>			
République de Corée .....	—	74	71
Malaisie .....	—	10	43
Maroc .....	28	45	28
Papouasie-Nouvelle Guinée .....	25	—	25
Philippines .....	—	367	130
Tunisie .....	—	49	—
<b>Revenus moyens supérieurs</b>			
<i>(1000 à 2500 \$ par habitant en 1976)</i>			
Argentine .....	16	—	43
Brésil .....	35	193	834
Chili .....	53	—	—
Hong-Kong .....	24	—	128
Mexique .....	270	423	1271
Portugal .....	—	—	50
Yougoslavie .....	—	90	121
<b>Revenus plus élevés</b>			
<i>(+ de 2500 \$ par habitant en 1976)</i>			
Israël .....	245	350	340
Espagne .....	117	244	376
Panama .....	—	14	27
Singapour .....	12	175	154
Autres .....	31	34	15
<b>Total</b> .....	<b>356</b>	<b>2073</b>	<b>3656</b>

Source: Banque mondiale citée dans OCDE Coopération pour le développement «Examen 1978».

## Prêts bancaires internationaux nets aux pays en développement non producteurs de pétrole par niveau de revenu

(en millions de dollars)

Revenu faible (moins de 400 \$ en 1976)		Revenus moyens supérieurs (de 1000 à 2500 \$)	
Cameroun .....	42	* Argentine .....	463
Egypte .....	175	* Brésil .....	1247
Indonésie .....	188	Chili .....	249
Pakistan .....	53	Jamaïque .....	55
Autres .....	40	* Mexique .....	1928
Sous-total .....	498	Portugal .....	226
	(3,7 %)	* Taiwan .....	790
		Yougoslavie .....	728
		Autres .....	-116
		Sous-total .....	5570
			(40,1 %)
<b>Revenus moyens inférieurs</b> (de 400 à 1000 \$)		<b>Revenus plus élevés</b> (plus de 2500 \$)	
Bolivie .....	99	* Espagne .....	2518
* Colombie .....	650	Grèce .....	750
Corée R.D.P. ....	73	Autres .....	714
* Corée, République de ...	1250	Sous-total .....	3982
Côte-d'Ivoire .....	130		(29,2 %)
Cuba .....	163		
Rép. Dominicaine .....	54		
Malaisie .....	156		
* Maroc .....	304		
Pérou .....	167		
* Philippines .....	305		
Thaïlande .....	90		
Tunisie .....	109		
Autres .....	22		
Sous-total .....	3572	<b>Total général .....</b>	<b>13 622</b>
	(26,2 %)		

\* Les pays marqués d'un astérisque totalisent 10 933 millions de dollars représentant 80 pour cent des prêts bancaires aux pays en développement non producteurs de pétrole et 62 pour cent des prêts à tous pays en développement y compris l'OPEP.

Source: Banque des Règlements internationaux, cité dans OCDE Coopération pour le développement - Examen 1978

**Banque interaméricaine de développement (IDB)**  
(Etat au 31 décembre 1977)

<b>1. Année de fondation</b> .....	1959
<i>Début des activités</i> .....	1960
<b>2. Pays membres</b>	
Total .....	41
Pays régionaux .....	26
dont: pays en développement .....	24
pays développés .....	2
Pays non régionaux .....	15
dont: pays développés .....	13
pays en développement .....	2
<b>3. Organisation (à fin 1978)</b>	
Conseil Gouverneurs .....	41
Conseil d'administration .....	12
dont: pays régionaux .....	10
pays non régionaux .....	2
<b>4. Suisse</b>	
a. <i>Capital</i> .....	37,1 millions de francs
dont: part versée .....	6,2 millions de francs
part sujette à appel .....	30,9 millions de francs
b. <i>Droits de vote</i>	
par rapport à: total .....	0,13 pour cent
par rapport aux pays non régionaux ..	3,16 pour cent
c. <i>Contributions au Fonds des opérations spéciales</i> .....	37,0 millions de francs
d. <i>Contrats découlant d'adjudications internationales</i> .....	50 millions de francs
e. <i>Emprunts en Suisse</i>	
total cumulatif jusqu'à la fin 1978 ....	935 millions de francs
dont: sont encore en cours .....	890 millions de francs
<b>5. Ressources (à fin septembre 1978)</b>	
Total du capital souscrit, régional et inter-régional .....	9,94 milliards de dollars

dont: capital versé .....	1,28 milliards de dollars
capital sujet à appel .....	8,66 milliards de dollars
dont: capital ordinaire .....	8,51 milliards de dollars
capital interrégional .....	1,43 milliards de dollars
Total des emprunts .....	2,56 milliards de dollars
Total cumulatif Fonds des opérations spéciales .....	5,9 milliards de dollars

## 6. Personnel:

a. Siège à Washington .....	1149
dont: personnel professionnel .....	629
personnel administratif .....	520
b. Bureaux dans pays membres .....	461

## 7. Activités de prêts

a. Total cumulatif .....	12 milliards de dollars
dont: 1975 .....	1,4 milliards de dollars
1976 .....	1,5 milliards de dollars
1977 .....	1,8 milliards de dollars

### b. Répartition sectorielle

#### Secteurs

#### Directement productifs

	1977		1961 à 1977	
	Mrd \$	%	Mrd \$	%
- Agriculture .....	0,356	20	2,746	23
- Industrie et mines .....	0,446	24	1,939	16

#### Infrastructure économique

- Energie .....	0,422	23	2,730	23
- Transports et communications .....	0,153	8	1,768	15

#### Infrastructure sociale

- Inst. sanitaires .....	0,234	13	1,180	10
- Développement urbain .....	0,031	2	0,538	4
- Education .....	0,085	5	0,527	4

#### Autres

- Financement export. ....	0,031	2	0,202	2
- Préinvestissement .....	0,021	1	0,190	2
- Tourisme .....	0,030	2	0,125	1

Total .....	1,809	100	11,945	100
-------------	-------	-----	--------	-----

### c. Prêts aux pays défavorisés de la région (16)

	1977	
	Montants (mio. \$)	Total %
Prêts ordinaires .....	300	27
Prêts concessionnels .....	414	72
Prêts concessionnels en monnaies convertibles .....	353	93

d. *Coûts des projets*

Prêts de la Banque .....	11,9 milliards de dollars
Contributions latino-américaines .....	34,6 milliards de dollars
Coût total des projets .....	46,5 milliards de dollars

8. *Assistance technique*

Total cumulatif (à mi-1978) .....	204 millions de dollars
dont: 1975 .....	25 millions de dollars
1976 .....	31 millions de dollars
1977 .....	44 millions de dollars

9. *Dépenses administratives*

a. Montant 1977 .....	62 millions de dollars
b. Pourcentage du montant des dépenses administratives par rapport au montant global du programme annuel de prêts	3,4 pour cent

10. *Conditions des prêts*a. *Prêts ordinaires de l'IDB*

Taux d'intérêt actuel .....	7,5 pour cent
Période de grâce .....	fonction de la durée totale du prêt
Durée totale des prêts .....	15 à 25 ans

b. *Prêts spéciaux de l'IDB (Fonds des opérations spéciales)*i. *Conditions générales:*

Taux d'intérêt actuel .....	1 à 4 pour cent
Période de grâce .....	5 à 10 ans
Durée totale des prêts .....	25 à 40 ans

ii. *Conditions particulières pour les pays les moins développés et les pays à marchés limités*

Taux d'intérêt actuel .....	1 à 2 pour cent
Période de grâce .....	7 à 10 ans
Durée totale des prêts .....	30 à 40 ans

11. *Droit de vote (à fin décembre 1978)*I. *Pays régionaux:*a. *Pays en développement*

	Pouvoir de vote relatif	
	Régional (%)	Général (%)
Argentine .....	12,62	12,09
Bahamas .....	0,18	0,17
Barbade .....	0,17	0,16
Bolivie .....	1,03	0,93
Brésil .....	12,62	12,09

	Pouvoir de vote relatif	
	Régional (%)	Général (%)
Chili.....	3,47	3,33
Colombie.....	3,47	3,33
Costa Rica.....	0,52	0,50
Equateur.....	0,69	0,66
El Salvador.....	0,52	0,50
Guatemala.....	0,69	0,66
Guyane.....	0,20	0,19
Haïti.....	0,52	0,50
Honduras.....	0,52	0,50
Jamaïque.....	0,69	0,66
Mexique.....	8,12	7,78
Nicaragua.....	0,52	0,50
Panama.....	0,52	0,50
Paraguay.....	0,52	0,50
Pérou.....	1,70	1,63
République Dominicaine.....	0,69	0,66
Trinidad et Tobago.....	0,52	0,50
Uruguay.....	1,37	1,31
Venezuela.....	6,77	6,48
	<hr/>	<hr/>
	58,31	56,17
b. <i>Canada</i> .....	4,94	4,74
c. <i>Etats-Unis d'Amérique</i> .....	36,43	34,91
	<hr/>	<hr/>
	100,00	

## II. *Pays non régionaux:*

	Pouvoir de vote relatif	
	Régional (%)	Général (%)
Allemagne.....	14,93	0,62
Autriche.....	1,37	0,06
Belgique.....	2,91	0,12
Danemark.....	1,44	0,06
Espagne.....	13,00	0,54
Finlande.....	1,03	0,04
France.....	14,58	0,61
Israël.....	1,49	0,06
Italie.....	13,00	0,54
Japon.....	14,47	0,60
Pays-Bas.....	2,26	0,09
Royaume-Uni.....	13,00	0,54
Suède.....	1,83	0,08
Suisse.....	3,16	0,13
Yougoslavie.....	1,50	0,06
	<hr/>	<hr/>
	100,00	4,18
	<hr/>	<hr/>
		100,00

## Banque asiatique de développement (ADB)

(31 décembre 1977)

<b>1. Année de fondation</b> .....	1965
Début des activités officielles .....	1966
<b>2. Pays membres</b>	
Total .....	43
Pays régionaux .....	29
dont: pays en développement .....	26
pays développés .....	3
Pays non-régionaux .....	14
dont: pays développés .....	14
<b>3. Organisation</b>	
Conseil Gouverneurs .....	43
Conseil d'aministration .....	12
dont: pays régionaux .....	8
pays non régionaux .....	4
<b>4. Suisse</b> (1 <sup>er</sup> août 1978)	
a. <i>Capital</i> .....	142,1 millions de francs
dont: part versée .....	29,0 millions de francs
part sujette à appel .....	113,1 millions de francs
b. <i>Droit de vote</i>	
par rapport au total .....	0,93 pour cent
par rapport aux membres non-régio- naux .....	2,53 pour cent
c. <i>Contributions au fonds spécial</i> .....	90,9 millions de francs
d. <i>Emprunts en Suisse</i> .....	450,0 millions de francs
e. <i>Contrats découlant d'adjudications inter-         nationales 1967-1977</i> .....	26,5 millions de dollars
<b>5. Ressources</b>	
ordinaires .....	6,96 milliards de dollars
spéciales .....	6,29 milliards de dollars

<b>6. Personnel (30 septembre 1978)</b> .....	872
Personnel professionnel .....	344
dont: Personnel de pays en développement .....	163
Personnel administratif .....	528

### 7. Activités de prêts

a. <i>Total cumulatif 1967-1977</i> .....	4,25 milliards de dollars
dont: 1975 .....	0,66 milliards de dollars
1976 .....	0,78 milliards de dollars
1977 .....	0,89 milliards de dollars
b. <i>Répartition selon les conditions</i>	
Prêts ordinaires .....	3,08 milliards de dollars
Prêts spéciaux .....	1,17 milliards de dollars
c. <i>Répartition sectorielle</i>	

	1977		1968 à 1977	
	Mio US \$	%	Mio US \$	%
<i>Directement productifs:</i>	397,32	44,82	1959,54	46,15
- Agriculture .....	259,70	29,3	1049,45	24,72
- Industrie et banques nationales de développement .....	137,62	15,52	910,09	21,43
<i>Infrastructure:</i>	468,93	52,90	2238,58	52,72
- Energie .....	217,60	24,55	994,41	23,42
- Installations sanitaires et développement urbain .....	105,30	11,88	440,01	10,36
- Transports et communications .....	146,03	16,47	804,01	18,94
<i>Education:</i>	20,20	2,28	47,80	1,13

### d. Coûts des projets 1968-1977 (Estimation)

Coût total des projets .....	10,1 milliards de dollars
dont: Prêts de la Banque .....	4,1 milliards de dollars

### 8. Assistance technique

Total 1967-1977 .....	42,78 millions de dollars
dont: 1967 .....	5,51 millions de dollars
1977 .....	8,07 millions de dollars

### 9. Dépenses administratives

a. Montant 1977 .....	22,0 millions de dollars
-----------------------	--------------------------

b. Montant en pour cent par rapport au montant global du programme annuel de prêts .....	2,47 pour cent
--	----------------

#### 10. Conditions des prêts spéciaux

Taux d'intérêt .....	0
Commission .....	1 pour cent
Durée totale des prêts (y inclus 10 ans de grâce) .....	40 ans

#### 11. Conditions des prêts ordinaires

Taux d'intérêt actuel .....	7,40 pour cent
Durée totale des prêts .....	10-30 ans

#### 12. Droits de vote

##### I. Pays régionaux

##### a. Pays en développement

	Pouvoir de vote relatif par rapport au	
	Groupe régional, respectivement non-régional %	Total (%)
Afghanistan .....	1,24	0,80
Bangladesh .....	2,29	1,50
Birmanie .....	1,57	1,00
Iles de Cook .....	0,75	0,50
République de Corée .....	8,36	5,40
Fidji .....	0,85	0,54
Iles Gilbert .....	0,75	0,48
Hong Kong .....	1,57	1,00
Inde .....	10,32	6,55
Indonésie .....	8,98	5,70
Kampuchea .....	1,11	0,70
Laos .....	0,79	0,50
Malaisie .....	4,90	3,10
Népal .....	0,97	0,61
Pakistan .....	4,04	2,60
Papouasie-Nouvelle-Guinée .....	0,89	0,60
Philippines .....	4,35	2,76
Samoa Occidental .....	0,76	0,48
Singapour .....	1,26	0,80
Iles Salomon .....	0,76	0,48
Sri Lanka .....	1,62	1,03
Taïwan .....	2,40	1,52
Thaïlande .....	2,80	1,78
Tonga .....	0,75	0,48
Viet Nam .....	1,98	1,26
		<hr/> 41,96

Pouvoir de vote relatif par rapport au		
	Groupe régional, respectivement non-régional	
	%	Total (%)
<b>b. Pays développés</b>		
Australie .....	9,50	6,10
Japon .....	21,33	13,60
Nouvelle-Zélande .....	3,07	1,90
	<u>100,00</u>	<u>63,82</u>
<b>II. Pays non-régionaux</b>		
Allemagne .....	12,66	4,70
Autriche .....	2,19	0,80
Belgique .....	2,19	0,80
Canada .....	15,04	5,50
Danemark .....	2,19	0,80
Etats-Unis .....	37,06	13,60
Finlande .....	1,66	0,70
France .....	5,77	2,20
Italie .....	4,87	1,78
Norvège .....	2,19	0,80
Royaume-Uni .....	6,66	2,50
Suède .....	1,66	0,60
Suisse .....	2,53	1,00
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

**Banque africaine de développement**

(31 décembre 1977)

<b>1. Année de fondation</b> .....	1963
Début des activités officielles .....	1965
<b>2. Pays membres (au 30 juin 1978)</b>	
Total (membres régionaux uniquement) ...	48
<b>3. Organisation (au 30 juin 1978)</b>	
Conseil des Gouverneurs .....	48
Conseil d'administration .....	9
<b>4. Suisse (non membre)</b>	
<b>5. Ressources</b>	
Capital .....	972 millions de dollars
dont: versé .....	340 millions de dollars
<b>6. Personnel</b>	
Total .....	405
dont: personnel professionnel .....	137
en plus: experts soumis au régime de la co- opération technique .....	16
<b>7. Activités</b>	
a. <i>Total des prêts</i>	
cumulés .....	564,4 millions de dollars
dont en: 1975 .....	103,6 millions de dollars
1976 .....	97,0 millions de dollars
1977 .....	154,1 millions de dollars
b. <i>Répartition par secteurs</i>	

	1967 à 1977		1977	
	Mio. \$	%	Mio. \$	%
Agriculture .....	64,3	11,4	18,5	12,0
Transports .....	169,9	30,1	40,4	26,2
Services publics .....	222,4	39,4	68,7	44,6
Industrie et banques de développement	107,8	19,1	26,5	17,2
<b>Total</b> .....	<b>564,4</b>	<b>100,0</b>	<b>154,1</b>	<b>100,0</b>

c. *Coût des projets*

Prêts de la banque 1977 .....	154 millions de dollars
Contributions de pays et autres institutions.....	763 millions de dollars
Coût total des projets .....	917 millions de dollars

8. *Dépenses administratives*

a. Somme pour 1977 .....	10,9 millions de dollars
b. En pour cent de la somme des prêts (y compris le Fonds de développement) .	3,7 pour cent

9. *Conditions des prêts*

Taux d'intérêt .....	7 pour cent
Commission statutaire .....	1 pour cent
Charge administrative .....	0,75 pour cent
Durée .....	12 à 25 ans
Délai de grâce .....	2 à 6 ans

10. *Pays membres de la Banque*

Pays	Pouvoir de vote relatif (%)
Algérie .....	11,02
Bénin .....	0,39
Botswana .....	0,36
Burundi .....	0,67
Cameroun .....	2,65
Cap Vert .....	0,14
Comores .....	0,14
Congo .....	0,98
Côte d'Ivoire .....	2,65
Egypte .....	4,23
Empire Centrafricain .....	0,28
Ethiopie .....	2,87
Gabon .....	1,40
Gambie .....	0,28
Ghana .....	4,41
Guinée .....	0,28
Guinée Bissau .....	2,65
Guinée Equatoriale .....	0,14
Haute-Volta .....	0,36
Kenya .....	2,65
Lesotho .....	0,31
Libéria .....	1,01
Libye .....	7,04
Madagascar .....	0,99

Pays	Pouvoir de vote relatif (%)
Malawi .....	0,73
Mali .....	0,64
Maroc .....	5,19
Maurice .....	1,12
Mauritanie .....	0,48
Mozambique .....	1,41
Niger .....	1,01
Nigéria .....	13,94
Ouganda .....	1,56
Rwanda .....	0,34
Sao Tomé-et-Principe .....	0,14
Sénégal .....	2,09
Seychelles .....	0,14
Sierra Leone .....	0,78
Somalie .....	0,76
Soudan .....	3,52
Swaziland .....	0,67
Tanzanie .....	2,65
Tchad .....	0,45
Togo .....	0,56
Tunisie .....	2,82
Zaire .....	8,37
Zambie .....	4,46
Total .....	<u>100,00</u>

**Fonds africain de développement**

(31 décembre 1977)

<b>1. Année de fondation</b> .....	1973
Début des activités officielles .....	1974
<b>2. Pays membres</b>	
Total des pays non africains qui contribuent au financement .....	19
En plus: Banque africaine de développe- ment .....	1
<b>3. Organisation</b>	
Conseil des Gouverneurs .....	66
Conseil d'administration .....	12
dont: régionaux .....	6
<b>4. Suisse</b>	
a. <i>Contributions</i> (après la seconde reconsti- tution des ressources, en octobre 1978)	130,4 millions de francs
b. <i>Droit de vote par rapport au total</i> ....	2,4 pour cent
par rapport aux pays qui participent au financement à l'exclusion de la Banque africaine de développement .....	4,8 pour cent
c. <i>Contrats découlant d'adjudications inter-     nationales</i> (Banque africaine de déve- loppement et Fonds africain de déve- loppement) .....	2,5 millions de francs
<b>5. Ressources</b>	
Contributions .....	1155,6 millions de dollars
<b>6. Personnel</b> (Banque africaine de développe- ment)	
Total .....	405
dont: personnel professionnel .....	137
en plus: experts soumis au régime de la co- opération technique .....	16

## 7. Activités

### a. Total des prêts

cumulés .....	361,0 millions de dollars
dont en: 1975 .....	93,0 millions de dollars
1976 .....	80,0 millions de dollars
1977 .....	141,7 millions de dollars

### b. Répartition par secteurs

	1975		1976		1977	
	Mio. \$	%	Mio. \$	%	Mio. \$	%
Agriculture .....	32,2	34,7	14,8	18,5	50,3	35,5
Transports .....	23,7	25,5	9,4	11,8	51,5	36,4
Services publics .....	17,0	18,3	36,7	45,9	14,2	10,0
Education et santé publique .....	20,0	21,5	19,0	23,8	25,6	18,1
Total .....	92,9	100,0	79,9	100,0	141,6	100,0

### c. Part du volume des prêts revenant aux pays les plus pauvres

1977 .....	107,6 millions de dollars
	76,0 pour cent

## 8. Conditions des prêts

Taux d'intérêt .....	0
Charge administrative .....	0,75 pour cent
Durée .....	50 ans
Délai de grâce .....	10 ans

## 9. Bénéficiaires des prêts

Groupe des pays les plus pauvres et, selon les circonstances, d'autres pays dont le revenu par habitant ne dépasse pas 550 dollars.

## 10. Pays membres du Fonds

Pays	Droit de vote (%)
Banque africaine de développement .....	50,00
République fédérale d'Allemagne .....	4,84
Arabie saoudite .....	1,16
Belgique .....	1,16
Bésil .....	0,78
Canada .....	8,71
Danemark .....	2,19
Espagne .....	1,16

Pays	Droit de vote <sup>7</sup> (%)
Etats-Unis d'Amérique .....	2,90
Finlande .....	0,78
France .....	1,23
Italie.....	3,87
Japon .....	5,81
Koweït .....	0,70
Norvège .....	2,90
Pays-Bas .....	2,32
Royaume-Uni .....	2,82
Suède .....	3,48
Suisse .....	2,40
Yougoslavie .....	0,78
Total .....	<u>100,00</u>

25262